

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 19 avril 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence d'**Isabelle SIMA**, Préfète du Cantal, **Bruno FAURE**, Président du Conseil départemental du Cantal, **André TRONCHE**, maire de Peyrusse et les élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), situé dans le département du Cantal, à Peyrusse.**

Le site dessert avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s la commune de Peyrusse. Ce pylône a été mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs, dans le cadre d'un précédent partenariat avec l'État et les collectivités locales. Il fait partie de l'ancien programme « Zones blanches - centres-bourgs » dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par le département du Cantal qui, en étroite concertation avec la commune, a construit le pylône permettant aux opérateurs d'y installer leurs équipements radio.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire du Conseil départemental qui a permis une mise à disposition rapide des infrastructures. L'arrivée de la 4G sur ce site se fait grâce à l'accord historique conclu l'année dernière entre les pouvoirs publics et les opérateurs. Cette inauguration est donc l'illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du "New Deal mobile" sur le territoire. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée".

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

Le point sur la couverture mobile en AURA et dans le Cantal

> En région AURA

La région AURA comptait 10 975 sites tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, 8 689 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, **1 083 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements AURA	Sites mis en service 4G entre le T1 et T4 2018
Ain	209
Allier	56
Ardèche	36
Cantal	29
Drôme	52
Haute-Loire	31
Haute-Savoie	89

Départements AURA	Sites mis en service 4G entre le T1 et T4 2018
Isère	268
Loire	70
Puy-de-Dôme	66
Rhône	111
Savoie	66
TOTAL	1 083

Au 31 décembre 2018, 2 286 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 2 286 sites, 1 584 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à **396 pylônes multi-opérateurs** (couvrant **598 communes ou zones**).

Départements AURA	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Ain	25	37
Allier	28	43
Ardèche	68	110
Cantal	68	99
Drôme	52	75
Haute-Loire	50	72
Haute-Savoie	2	2
Isère	23	25
Loire	19	26
Puy-de-Dôme	54	96
Rhône	4	4
Savoie	7	9
TOTAL	396	598

En outre, **72 pylônes multi-opérateurs** des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

Départements AURA	Sites à construire par la collectivité
Ain	7
Allier	10
Ardèche	10
Cantal	5
Drôme	18
Haute-Loire	9
Haute-Savoie	1

Départements AURA	Sites à construire par la collectivité
Isère	4
Loire	4
Puy-de-Dôme	2
Rhône	2
Savoie	0
TOTAL	72

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **70 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2020.

Départements AURA	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018)
Ain	3
Allier	8
Ardèche	14
Cantal	7
Drôme	8
Haute-Loire	3
Haute-Savoie	7

Départements AURA	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018)
Isère	4
Loire	1
Puy-de-Dôme	10
Rhône	3
Savoie	2
TOTAL	70

> Dans le département du Cantal

Le Cantal comptait **489 sites** tous opérateurs confondus au 30 décembre 2018. Parmi ces sites, **208 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, **29 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 31 décembre 2018, **281 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 281 sites, **272 sites multi-opérateurs se trouvant sur 68 pylônes et couvrant 99 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les **9 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020.

Dans le Cantal, ce sont également **7 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2020, sera construit par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018).

> Liste des sites du dispositif de couverture issu des arrêtés de 2018

Communes Cantal	Nombre de sites
Neuvéglise-sur-Truyère	2
Antignac, Le Monteil (Chastel), Sauvât (Chevadières)	3
Anglards-de-Salers (Maleprade)	1
Arpajon-sur-Cère	1

DÉPARTEMENT DU CANTAL (15)

Projection du "New Deal mobile"
à l'horizon 2020-2022

 **29 sites en propre d'opérateurs**
équipés en 4G depuis le 1^{er} trimestre 2018

 **9 sites en propre d'opérateurs**
qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

 **1 pylône multi-opérateurs**
équipé en 4G

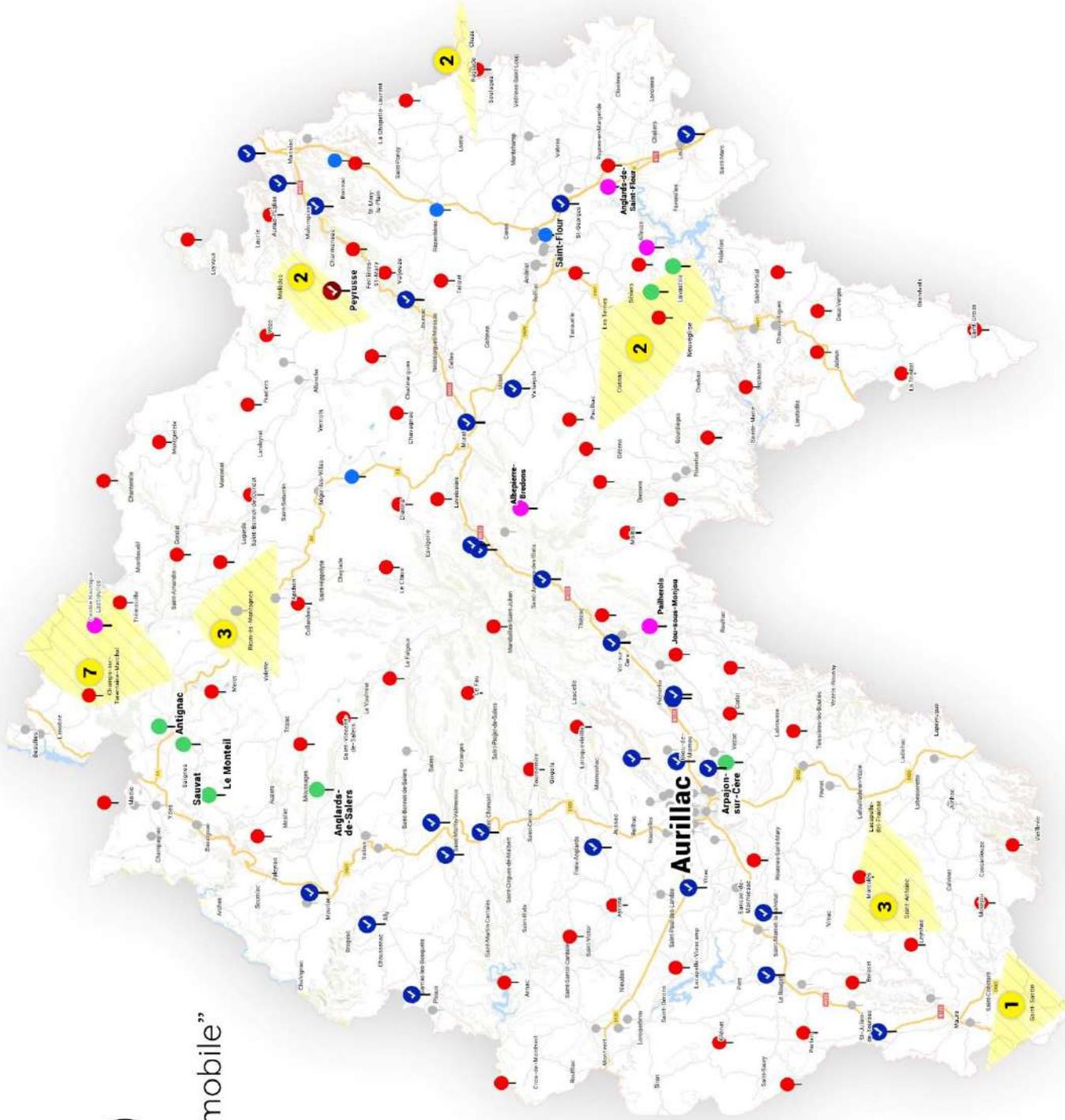
 **68 pylônes multi-opérateurs**
qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

 **5 pylônes** du programme
"zones blanches" restants à construire

 **7 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs**
du dispositif de "couverture ciblée"
construits à l'horizon 2021

 **20 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs**
potentiels sur les 7 zones à prioriser de l'Atlas

 sites passés en 4G
avant la mise en oeuvre du "New Deal mobile"



*

> Qu'est-ce que la couverture ciblée ?

C'est un des grands axes du "New Deal mobile" qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 600 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés dès le mois de juillet et décembre 2018. Parmi cette liste, **7 sites dans le Cantal seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

En savoir plus

> Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

> Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **10 milliards d'euros en 2017** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. 6,6 milliards ont été investis dans le fixe et 3 milliards d'euros dans le mobile. Un record d'investissement qui représente **25% de leurs revenus.**

> En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou "New Deal mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération qui concerne les axes de transport



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseau-mobile.fr



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



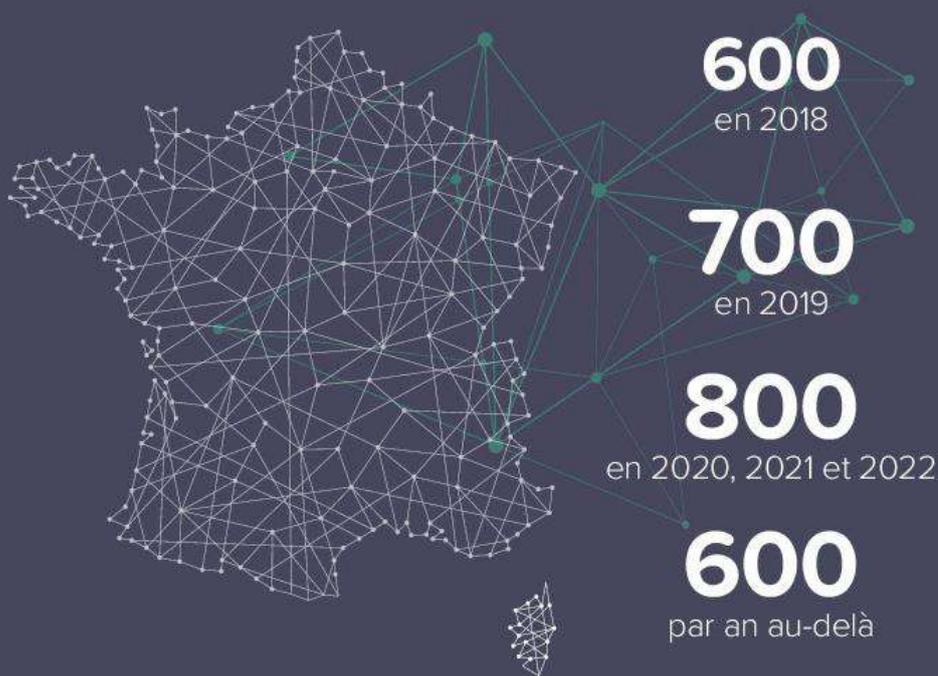
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,

l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

ACTIVES

PASSIVES

ITINÉRANCE

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A



Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

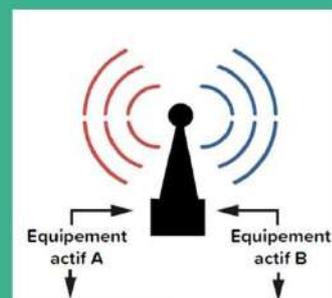
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci



Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée



Équipement actif A Équipement actif B
Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

